



PERSONNES ÂGÉES

Le gouvernement McGuinty déploie d'énormes efforts pour assurer une bonne qualité de vie aux personnes âgées de l'Ontario en leur fournissant les soins de santé et le soutien dont elles ont besoin, de la façon qui leur convient le mieux.

Budget de l'Ontario de 2010

Les médicaments génériques sont plus chers en Ontario que dans d'autres pays.

Le gouvernement proposera des modifications au système de médicaments de l'Ontario pour favoriser la baisse des prix des médicaments génériques.

Réalisations récentes

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

On accordera aux personnes âgées et aux autres habitants de la province un allègement fiscal totalisant 11,8 milliards de dollars sur trois ans en réduisant de façon permanente l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), en bonifiant les crédits d'impôts fonciers et de taxe de vente, et en accordant des paiements directs pour aider la population de l'Ontario à s'adapter à la taxe de vente harmonisée (TVH).

Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario

Les propriétaires âgés admissibles continueront de recevoir une aide supplémentaire pour assumer leurs impôts fonciers dans le cadre de la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario, qui a été mise en oeuvre en 2009. La subvention maximale a doublé pour passer à 500 \$ en 2010, comme cela a été annoncé dans le budget de 2008.

Le gouvernement octroiera, au cours des cinq prochaines années, 1 milliard de dollars dans le cadre de cette subvention à plus de 600 000 personnes âgées à revenu faible ou moyen qui possèdent leur domicile.

Accroissement de l'accès aux comptes immobilisés

Le gouvernement a apporté des modifications aux règles s'appliquant aux comptes immobilisés afin de donner aux personnes âgées et aux autres Ontariennes et Ontariens plus de souplesse pour accéder aux fonds placés dans ces comptes :

- Il a fait passer de 25 % à 50 % la part des fonds contenus dans un fonds ontarien de revenu viager pouvant être retirée, à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Il a aboli pendant deux ans, à compter du 1^{er} avril 2009, les frais de demande d'accès pour cause de difficultés financières.

Régimes de retraite et sécurité du revenu de retraite

L'Ontario joue un rôle de premier plan à l'échelle nationale quant à l'examen de l'état actuel du système de revenu de retraite, sa viabilité future et les mesures qui pourraient le renforcer et dont bénéficieraient les personnes âgées de demain. De plus, le gouvernement a entrepris la réforme et la modernisation de la *Loi sur les régimes de retraite*. Cette réforme a débuté en 2009 et se poursuivra en 2010 à mesure que le gouvernement étudiera les recommandations formulées par la Commission d'experts en régimes de retraite.

La réforme du système de régimes de retraite et la plus vaste question de la suffisance des revenus de retraite font partie des priorités clés du gouvernement McGuinty.

La chute des marchés des actions mondiaux en 2008 et la faiblesse des taux d'intérêt à long terme ont eu un effet négatif sur l'épargne-retraite des Canadiennes et des Canadiens. Cette situation a attiré l'attention sur l'état du système de revenu de retraite au pays.

L'Ontario a demandé la tenue d'un sommet national sur les régimes de retraite en 2010 afin qu'il y ait des discussions pancanadiennes sur les revenus de retraite. Toutes les autres provinces ont répondu à l'appel.

Amélioration des services de soins à domicile

Le gouvernement renforcera la responsabilité des fournisseurs de services et des centres d'accès aux soins communautaires (CASC) à l'échelle de la province qui dispensent des services de soins à domicile et prendra de nouvelles mesures de qualité qui renforceront la façon dont les CASC organisent les services de soins à domicile.

Le gouvernement McGuinty a élargi la portée des services de soins à domicile pour répondre aux besoins de quelque 500 000 Ontariennes et Ontariens chaque année.

Réalisations depuis 2003

Depuis 2003, le gouvernement McGuinty a pris un certain nombre d'initiatives clés en vue d'améliorer la vie des personnes âgées de l'Ontario :

Allègement fiscal

- Plus de 100 millions de dollars par année en allègement fiscal supplémentaire à plus de 700 000 familles et personnes âgées entre 2007 et 2009 grâce aux améliorations apportées aux crédits d'impôts fonciers et de taxe de vente de l'Ontario depuis 2003.
- Plus de un demi-milliard de dollars en économies liées à l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario entre 2007 et 2009 pour les couples de retraités avec un revenu de pension admissible, grâce au fractionnement du revenu de pension. En 2010, jusqu'à 580 000 couples de personnes âgées pourraient profiter du fractionnement du revenu de pension.

Stratégie Vieillir chez soi

En 2007, le gouvernement McGuinty a mis en œuvre la stratégie Vieillir chez soi, dotée d'un budget de 1,1 milliard de dollars sur quatre ans. Cette stratégie vise à fournir du soutien aux personnes âgées et à leurs soignants pour permettre aux personnes âgées de rester en santé et de vivre avec dignité et de façon autonome dans leur propre demeure.

Foyers de soins de longue durée

Le gouvernement McGuinty a aussi pris des mesures importantes pour faire en sorte que les personnes âgées qui ne peuvent vivre dans leur demeure aient accès à des soins de longue durée de qualité. Ces mesures englobent des investissements clés dans les foyers de soins de longue durée et l'augmentation du nombre d'employés de première ligne. Parmi les autres réalisations, mentionnons les suivantes :

- L'ajout de plus de 8 200 nouveaux lits dans des foyers de soins de longue durée depuis 2003.
- L'augmentation du financement des foyers de soins de longue durée de plus de 1 milliard de dollars depuis 2003.
- Des fonds accordés pour plus de 6 100 nouveaux employés de première ligne dans les foyers de longue durée, dont 2 300 infirmières.
- En 2009, par l'entremise du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, le gouvernement a préparé pour la première fois un rapport public sur la qualité des soins dans les foyers de soins de longue durée, lequel porte sur les résultats cliniques et la satisfaction des pensionnaires.